

"Les filous futes"

REGLEMENT INTERIEUR

1 : Présentation de la structure :

L'association les «Filous Futés» gère les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires ainsi que les accueils périscolaires dans le cadre de la délégation de services publics qu'elle a reçue de la Communauté des Communes entre Cure et Yonne.

Elle gère aussi les restaurations scolaires des communes de Cravant, Vermenton Accolay.

Enfin les communes de Vincelottes et d Arcy/Cure (dans le cadre de RPI) ont conventionné avec l'association la gestion des accueils périscolaires et de la restauration scolaire.

2 : Public accueilli :

Le centre de loisirs accueille les enfants dès leur première année de scolarité et jusqu'à 12 ans.

La maison des jeunes accueille les 12-17 ans.

Lorsqu'un enfant est porteur de handicap, la structure propose dans la mesure du possible un accueil adapté. Une collaboration étroite avec les familles favorisera au mieux cet accès.

3: Période d'ouverture :

Le centre de loisirs est ouvert toute l'année (pas de fermeture annuelle).

4: Adhésion :

L'adhésion annuelle à l'association « les Filous Futés » est fixée à 1€ par famille par année civile à compter du 1er janvier 2018. Elle est due pour l'ensemble des services proposés par la structure.

5 : Assurance :

Les parents ou les responsables légaux ont l'obligation d'une couverture d'assurance adéquate (responsabilité civile, risques individuels). Aucun recours ne peut être exercé contre l'association pour les objets égarés ou dérobés dans l'établissement.

6 : Modalités d'admission :

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant, à savoir :

- Les fiches d'inscriptions et fiches sanitaires dûment complétées (se munir du carnet de santé).
- Le numéro d'allocataire de la CAF ou de la MSA.
- Une attestation de quotient familial (au 1er janvier de l'année) ou une copie du dernier avis d'imposition.
- Attention : les changements divers (n° de téléphone, adresse, situation de famille) devront systématiquement être signalés au directeur de structure.

7 : Inscriptions :

Les inscriptions sont soumises à la capacité d'accueil de la structure (refus possible en cas d'effectifs trop importants.)

Elles sont possibles par le biais du portail famille : <http://filous-futes.portail-defi.net> (demandez nous vos codes d'accès) , au centre, et par téléphone pour les familles ne disposant pas d'accès internet.

Mercredis et vacances : L'inscription et/ou l'annulation de votre enfant doit nous parvenir au minimum deux jours (ouvrés) avant la fréquentation prévue .

Les accueils sont possibles à Cravant ou Vermenton (après inscription).

Cantine scolaire : l'inscription de votre enfant ou les modifications doivent parvenir au plus tard le lundi avant 13h 00 pour les jeudis et vendredis et le jeudi avant 13h pour les lundis et mardis de la semaine suivante. Une confirmation écrite de votre réservation est obligatoire.

Attention : *les repas commandés (mercredis, vacances et restauration scolaire) seront facturés s'ils ne sont pas annulés dans ces délais.*

Réservation cantine (confirmation écrite obligatoire)

<i>Lieux</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Adresse mail</i>
Accolay/ Bazarnes	03.86.81.56.87	accolay.cantine@gmail.com
Arcy/ Cure	03.86.81.91.69	cantinearcy@orange.fr
Cravant	03.86.42.36.72	filous.futes@wanadoo.fr
Vincellottes/ Irancy	03.86.42.36.72	filous.futes@wanadoo.fr
Vermenton	03.86.51.04.31	vermenton.cantine@free.fr

8: Transports :

La Communauté des Communes entre Cure et Yonne organise un ramassage gratuit sur les communes du territoire, les mercredis et les jours de vacances scolaires. Un animateur sera présent dans le bus le matin et le soir pendant les vacances. L'inscription est obligatoire dans les délais fixés à l'article 7 (mercredis et vacances).

9 : Soins et frais médicaux :

Les familles dont les enfants suivent des traitements médicaux doivent impérativement fournir l'ordonnance correspondante. Les médicaments sont confiés à l'animateur référent dans son emballage d'origine et avec la notice.

En cas d'urgence, les dispositions médicales appropriées seront prises .

Les familles seront informées au plus vite de tout incident ou accident dont pourrait être victime leur enfant.

Dans tous les cas , les familles devront rembourser au centre de loisirs les frais médicaux engagés pour leur enfant.

10: Règles de vie :

Des règles de vie ont pour objectifs de faciliter la vie en collectivité.

- Respect de soi : respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté, tenue vestimentaire correcte et décente.
- Respect de l'autre : pas d'agression physique ou verbale, respect de l'autre dans ses différences,
- Respect du matériel : le matériel devra être respecté par tous,
- Respect des locaux : pas de dégradations volontaires (graffitis, détérioration du bâti).

Le responsable de la structure pourra sanctionner toute attitude contraire au respect de ces règles de vie.

11 : Projet pédagogique :

La structure dispose d'un projet pédagogique , Il permet de préciser comment les projets éducatifs de la Communauté des Communes entre cure et Yonne et de l'association « Les filous futés » sont concrètement mis en œuvre . Il décrit les conditions d'organisation et de fonctionnement du centre . C'est un élément de cohésion de l'équipe d'animation, et un contrat passé avec les familles. Il est consultable au centre de loisirs (affichage et dossier).

12 : Tarifs , lieux et horaires :

Mercredis et vacances

Nouveaux Tarifs 2017 CLSH en euros au 1 septembre 2017	<i>QF Inférieur à 650 €</i>	<i>QF Entre 651€ et 1000 €</i>	<i>QF Entre 1001 à 1300 €</i>	<i>QF Entre 1301 à 1600 €</i>	<i>QF Au delà de 1601 €</i>
Forfait journée Repas (9h à 17h)	3.26€	9.09€	9.63€	10.36€	11.61€
Journée sans repas	2.66€	5.28€	5.57€	5.99€	6.72€
Demi-journées (Repas possible : 3.60€)	1.86€	3.23€	3.38€	3.66€	4.10€
Mercredi repas 11h30 à 17h	3.19€	6.84€	6.99€	7.28€	7.71€
Mercredi péri midi 11h30 à 14h	4.35€	4.90€	4.96€	5.08€	5.25€
Forfait semaine * Du lundi au vendredi De 7h30 à 18h30	16.30€	45.45€	48.15€	51.80€	58.05€
Accueil Matin (à partir de 7h30)	1€	1€	1€	1€	1€
Accueil Soir (jusqu'à 18h30)	1€	1€	1€	1€	1€
Atelier « vie des jeunes » : mardis de 12h45 /13h30 au collège de Vermenton . Cotisation annuelle : 2 € Repas : 3.65€					

- Le forfait semaine devra être réservé à l'avance, aucune modification ne pourra être faite en cours de semaine

Accueils périscolaires :

Lieux	Accueil du matin	Accueil du midi	Nap	Accueil du soir
Accolay	De 07h45 à 08h30	De 11h30 à 13h30	Lundi/ Jeudi :15h30 à 16h30 Mardi/Vendredi :13h30 à 14h	16h30 à 18h15
Bazarnes			Lundi/ Jeudi :13h30 à 14h Mardi/Vendredi :15h30 à 16h30	
Arcy sur cure	De 07h30 à 08h30	De 11h30 à 13h15		De 16h15 à 18h15
Cravant	De 07h30 à 09h00 / École	De 12h00 à 13h45 Centre de loisirs	Mardi/Vendredi :15h15 à 16h45	De 16h45 à 18h30 Centre de loisirs
Mailly la ville	De 07h30 à 8h30	De 12h00 à 13h45		De 16h15 à 18h30
Vincelottes	De 07h30 à 08h30 / École	De 11h30 à 13h30 Centre de loisirs		De 16h30 à 18h30 École
Vermenton	De 07h30 à 08h30	De 11h30 à 13h30	Jeudi :13h30 à 16h30	De 16h30 à 18h15

<i>Tarifs en euros</i> <i>Au 1 er septembre 2017</i>	<i>QF</i> <i>Inférieur</i> <i>à</i> <i>650 €</i>	<i>QF</i> <i>Entre</i> <i>651€</i> <i>et 1000 €</i>	<i>QF</i> <i>Entre</i> <i>1001 à</i> <i>1300 €</i>	<i>QF</i> <i>Entre</i> <i>1301 à</i> <i>1600 €</i>	<i>QF</i> <i>Au delà de</i> <i>1601 €</i>
Accueil matin	1.71€	1.72€	1.81€	1.95€	2.19€
Repas cantine <i>Cravant , Vermenton,</i> <i>Accolay .</i>	3.20€	3.20€	3.20€	3.20€	3.20€
Nap	Prises en charge par la collectivité				
Accueil soir	2.25€	2.27€	2.39€	2.58€	2.87€
<i>Repas cantine :</i> <i>Arcy sur cure: 3.25€</i> <i>Vincelottes : 3.39 €</i> Repas de dernière minute (Commandé hors délai cf article 7) : 4.20€					

13 : Accueils périscolaires :

Les accueils périscolaires sont mis en place pour la plupart dans les locaux des écoles.

Les enfants doivent fréquenter les accueils de leur établissement de rattachement. Dans le cadre des RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et/ou de dérogations acceptées par les maires , l'enfant avec l'accord du président de la Communauté des Communes peut intégrer l'accueil périscolaire de son domicile s' il existe.

14 : Respect des horaires :

Les familles doivent respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la structure, aucun enfant ne saurait être accueilli avant ou après ces horaires.

15 : Règlement :

La facture correspondant aux accueils des enfants est adressée aux familles en fin de mois.

La somme correspondante est prélevée sur le compte bancaire entre le 10 et le 15 du mois suivant (merci de nous fournir un RIB) ou une caution non encaissée de 60 € vous sera demandée annuellement (la caution est due pour chaque enfant et pour chaque service). Vous réglerez, la facture dans un délai de quinze jours après réception : par chèque, espèces , virement bancaire, CESU ou chèques vacances.

En cas de non-paiement des factures le centre de loisirs se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant tant que la situation ne sera pas régularisée.

16 : Conclusion :

Ce règlement annule et remplace tout règlement précédent. Il a été approuvé par délibération du conseil Communautaire en date du 26 juin 2017.

Son acceptation pleine et entière conditionne l'admission des enfants.

 <p>LES FILOUS FUTÉS CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ENTRE CURE ET YONNE</p>	<p>c.L.S.H Les Filous Futés 4 bis rue des Fossés 89460 Cravant Tel :03-86-42-36-72 (répondeur) filous.futes@wanadoo.fr</p> <p>les filous futés en ligne : http://www.filousfutes.fr</p>	 <p>Communauté des Communes entre Cure et Yonne</p>
--	---	--